# ANNEXE 1 - Dossier de manifestation d’intérêt

**Filière Endométriose PACA**

AMI 2025

**Date limite de réponse : 14 avril 2025**

⃝ Manifestation d’intérêt pour devenir niveau 1+ de recours

Et/ou

⃝ Manifestation d’intérêt pour devenir niveau 2 de recours (centre multidisciplinaire référent)

Et/ou

⃝ Manifestation d’intérêt pour devenir niveau 3 de recours (centre référent chirurgical)

Le porteur du projet :

Adresse :

Numéro Finess :

Référent administratif (NOM, prénom, fonction) :

Contact courriel :

Contact téléphone :

Coordonnateur médical (NOM, prénom, fonction) :

Contact courriel :

Contact téléphone :

***NB : Les centres sont définis par un site chirurgical unique et ou de consultation gynécologique implantés dans un établissement de santé, et un responsable médical.***

***Pour le CMDR, le site chirurgical permet au moins une activité de chirurgie gynécologique.***

***Pour le CRC, le site chirurgical permet une activité de chirurgie gynécologique, digestive et urologique.***

## 

Territoire concerné :

## Niveau 1+ de recours – Etablissements de santé

1. **Détailler les prises en charge proposées dans le centre de niveau I+ de recours**

Préciser l’endroit si ces activités ne sont pas réalisées sur le même site, et les modalités d’accès

* Examens de dépistage
  + Consultations
  + Échographie
  + IRM

1.1. Traitements médicaux proposés et disponibles

* Prescriptions des traitements de 1ere intention
* Traitement de la douleur chronique

1.2. Inscription du projet de soin dans le cadre d’un programme ETP endométriose et ou d’amélioration de la qualité de vie des patientes (ateliers : nutrition, relaxation…)

**2. Détailler les modalités d’organisation du centre de niveau I+ de recours**

2.1. Ressources humaines mobilisées

2.2. Prise en charge pluridisciplinaire dont soins de kinésithérapie

2.3 Collaborations avec les Centre Douleurs du territoire

2.4. orientation vers les structures d’aides d’accompagnement des vulnérabilités psychiques et ou sociales

2.5. Information de la patiente et lien avec les associations de patientes

## Niveau 2 de recours - Centre multidisciplinaire référent (CMDR)

**1. Détailler les prises en charge proposées au centre multidisciplinaire référent**

1.1. Examens de deuxième intention

1.2. Traitements médicaux et chirurgicaux proposés et disponibles (consultation gynécologique spécifiques, AMP, douleurs , plateau chirurgical, plateau radiologique, …) Préciser l’endroit si ces activités ne sont pas réalisées sur le même site. – activité PMSI / activité RCP **(données quantitatives)**

1.3. Douleur chronique

1.4. Fertilité

1.5. Inscription du projet de soin dans le cadre d’un programme ETP endométriose

**2. Détailler les modalités d’organisation du centre multidisciplinaire référent**

2.1. Ressources humaines mobilisées

2.2. Prise en charge pluridisciplinaire

2.3. Participation à la prise en charge locale

2.4. Information de la patiente et lien avec les associations de patients

## Niveau 3 de recours - Centre référent chirurgical (CRC)

**Le centre référent chirurgical doit répondre à l’ensemble des éléments décrits dans la partie précédente « centre multidisciplinaire référent ».**

**En complément, il doit répondre aux critères spécifiques suivants.**

2.5 Détailler les examens de troisième intention réalisés dans l’établissement où se situe le service de chirurgie ou dans d’autres structures. Dans ce dernier cas, préciser les noms

2.6 Détailler les traitements chirurgicaux des endométrioses complexes réalisables et le nombre de chirurgiens

2.7 Préciser l’organisation de l’accès à la chirurgie robotique si disponible

2.8 Détailler les ressources humaines nécessaires

2.9 RCP de recours régional sur des endométrioses complexes

2.10 Préciser si des formations sont déjà mises en place

2.11 Préciser si une collecte de données à des fins de recherche est en place

Analyse des besoins territoriaux : A compléter pour les Niveaux 2 et 3 de recours :

Partenaires territoriaux :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Catégorie *(établissement de santé, association, CLS, professionnel de ville, institution, etc.)* | Nom du partenaire | Coordonnées de l'interlocuteur principal *(nom, tel, mail)* | Rôle du partenaire dans le projet | Modalités de partenariat avec la structure porteuse (*communication, reporting, collaboration, etc*.) | Existence d'un conventionnement avec la structure porteuse ? *(préciser sous quelle forme)* | Date de signature de la convention (*indiquer la date prévisionnelle au besoin*) |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

***Charte d’engagement pour les centres de niveau I+***

⃝ Les professionnels de santé du centre ainsi que le centre lui-même s’engagent à signer la charte Endosud.

⃝ Le CNI+ s’engage à favoriser l’accessibilité financière aux soins pour les patientes.

⃝ Le CNI+ s’engage à organiser un STAFF endométriose 2 à 3 fois dans l’année avec les professionnels de niveau I de recours

⃝ Le CNI+ s’engage à assurer la formation continue des professionnels avec le soutien d’EndoSud.

⃝ Le CNI+ s’engage à adresser les patientes vers le niveau 2 ou un CRC selon les recommandations de la HAS et du CNGOF de décembre 2017.

⃝ Le CNI+ s’engage à mettre en place une collaboration avec les soignants des autres niveaux, en lien avec l’ARS et EndoSud PACA.

⃝ Le CNI+ s’engage à mettre à disposition d’Endosud les données de son activité clinique et de son réseau de soignants afin de mailler d’avantage le territoire

⃝ Le CNI+ s’engage à la mise en place de procédures et protocoles de prise en charge communs en lien avec le réseau régional.

⃝ Le CNI+ s’engage à la réalisation d’évaluation des pratiques professionnelles (EPP) pour garantir une qualité homogène des prises en charge dans son territoire d’action

⃝ Le CNI+ s’engage à participer à au moins une RCP régionale organisée par EndoSud

Signature du demandeur

## Charte d’engagements pour les centres de niveau 2 et 3 :

⃝ Les professionnels de santé du centre ainsi que le centre lui-même s’engagent à signer la charte Endosud.

⃝ Le CMDR/CRC s’engage à favoriser l’accessibilité financière aux soins pour les patientes.

⃝ Le CMDR/CRC s’engage à organiser/participer à minima à une RCP par trimestre. (Compte rendu type à minima en annexe).

⃝ Le CMDR/CRC s’engage à ce que l’ensemble des patientes opérées dans le centre soient discutées en RCP et qu’un compte rendu de la RCP lui soit remis .

⃝ Le CMDR s’engage à adresser les patientes vers le niveau 1 ou un CRC selon les recommandations de la HAS et du CNGOF de décembre 2017.

⃝ Le CRC s’engage à adresser les patientes vers le niveau 1 ou un CMDR selon les recommandations de la HAS et du CNGOF de décembre 2017.

⃝ Le CMDR/CRC s’engage à mettre en place une collaboration avec les soignants de son niveau, et à entretenir des relations avec les autres niveaux, en lien avec l’ARS.

⃝ Le CMDR/CRC s’engage à mettre à disposition d’Endosud les données de son activité de soins en chirurgie de l’endométriose annuelle (activité PMSI), activité RCP annuelle et réseau de soignants participants.

⃝ Le CMDR /CRC s’engage à lier au moins une convention avec un centre d’AMP et une structure d’étude et de traitement de la douleur chronique.

⃝ Le CMDR/CRC s’engage à la mise en place de procédures et protocoles de prise en charge communs.

⃝ Le CMDR/CRC s’engage à la réalisation d’évaluation des pratiques professionnelles (EPP) pour garantir une qualité homogène des prises en charge dans toute la région.

⃝ Le CMDR/CRC s’engage à participer à au moins une revue de morbi-mortalité (RMM) annuelle.

Signature du demandeur